



# Guide d'utilisation du logiciel MADIS

Version du 16/12/2021 . Madis V1.7.12



# SIN - Service Intercommunal du Numérique

Agence Publique de Gestion Locale Cité administrative Rue Auguste Renoir CS 40609 64006 PAU CEDEX

Courriel: <a href="mailto:dpo@apgl64.fr">dpo@apgl64.fr</a>

Tel: 05 59 90 18 11



# Sommaire

Α.	Pré	ésentation générale de MADIS	1
В.	Se	connecter à MADIS	1
C.	Pré	ésentation de la page d'accueil	2
	C.1	Tableau de bord :	2
	C.2	Présentation du menu	3
D. [ [ [ E. E E F. G. H.	C.2	2.1 Paramétrage : ma collectivité	4
	C.2	2.2 Mon compte utilisateur	6
D.	Les	s registres	6
	D.1	Le registre des traitements	6
	D.2 Le registre des sous-traitants		13
	D.3	Les demandes de personnes concernées	14
	D.3	3.1 Créer une nouvelle demande	14
	D.4	Les registres de violations de données	16
	Les	s actions de protection	18
	E.1	Modifier une action de protection	18
	E.2	Créer une action de protection	19
F.	Ind	dice de maturité	20
G.	Pla	an d'actions	23
Η.	Géi	énérer un bilan	23
ï	Ges	estion de la preuve	24



# A. Présentation générale de MADIS

Madis est un logiciel conçu pour accompagner les collectivités à la mise en œuvre de leur conformité au règlement européen de protection des données (RGPD).

Cette notice, basée sur celle communiquée avec le logiciel, sera amenée à évoluer selon les évolutions juridiques en matière de protection des données et les besoins des collectivités.

# B. Connexion au Logiciel de Protection des données

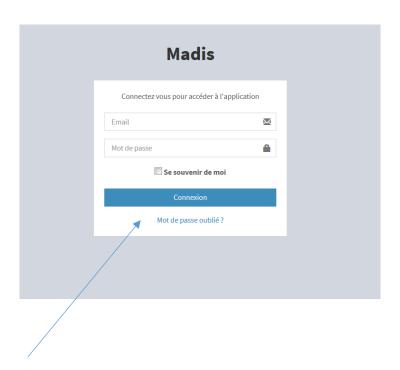
Pour vous connecter, vous devez avoir un compte.

Lors de votre première connexion sure : https://dpo.apgl64.fr/, je clique sur « Mot de passe oublié » et je renseigne mon adresse courriel.



L'adresse courriel rattachée à votre compte est celle communiquée au service Protection des Données.

Si aucune adresse n'a été communiquée, l'adresse courriel à renseigner est, par défaut, celle de la collectivité.



En cas d'oubli de mot de passe, cliquez ici. Vous devez changer votre nouveau mot de passe en respectant les règles de sécurité suivantes : 14 caractères, une lettre majuscule/minuscule minimum, au moins un chiffre et un caractère spécial.



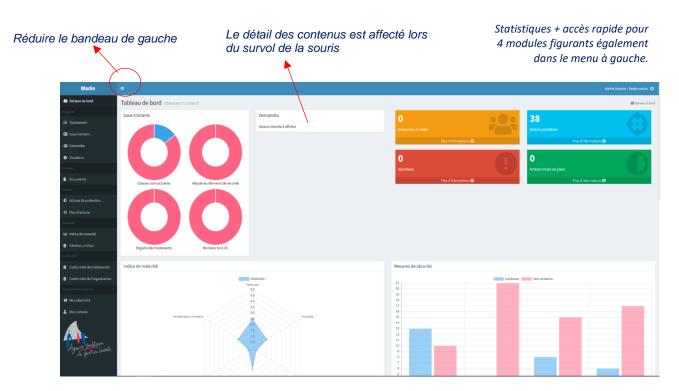


# C. Présentation de la page d'accueil

Une fois connecté, différents modules vous permettent d'effectuer la saisie des registres, de documenter votre mise en conformité et de piloter sa mise en œuvre.

#### C.1 Tableau de bord:

La fenêtre principale vous permet de visualiser en un coup d'œil l'état d'avancement de votre mise en conformité.



#### Sous-traitants



Dernier indice de maturité (en bleu) et avant dernier (en rouge).

Vous pouvez visualiser un seul indice : en cliquant sur une date, vous supprimez l'affichage du radar correspondant

#### Indice de maturité

Dernier indice de maturité (en bleu) et avant dernier (en rouge).

Vous pouvez visualiser un seul indice : en cliquant sur une date, vous supprimez l'affichage du radar correspondant

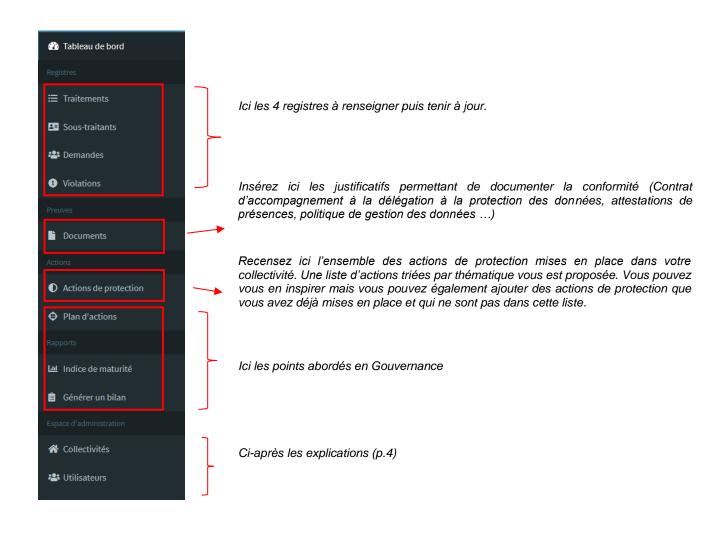
#### Mesures de sécurité

Graphique synthétisant les mesures de sécurité de base sur les traitements informatisés.





## C.2 Présentation du menu



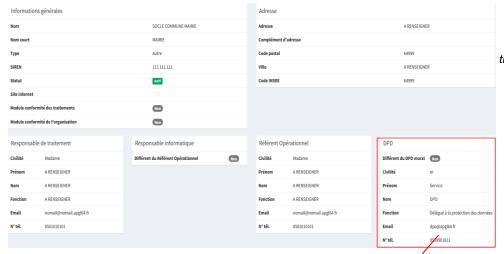




## C.2.1 Paramétrage: ma collectivité

Vous pouvez visualiser les données de votre collectivité. Vous n'avez pas la possibilité de modifier les informations générales et l'adresse. En cas de rectification souhaitée, merci de faire votre demande à l'adresse <a href="mailto:dpo@apgl64.fr">dpo@apgl64.fr</a>.

Vous avez la possibilité de modifier les différents acteurs de votre mise en conformité (référent opérationnel, responsable informatique, éventuellement responsable de traitement).



Responsable de traitement : personne qui détermine les moyens et finalités d'un traitement (responsabilité de la collectivité)

> Référent opérationnel : personne qui tient à jour les registres

**DPD** Différent du DPD Oui moral Civilité Monsieur Prénom Attighou DIALLO Nom Fonction Délégué à la protection des données -DPO **Email** attighou.diallo@apgl64.fr N° tél. 0559901811

N'oubliez pas de cocher ici « oui » si votre DPO est différent du DPO APGL 64





Bilan paragraphe "Engagement de la direction"						
B I   ← →   ;= :=   = = = =						
	<b>4</b>					

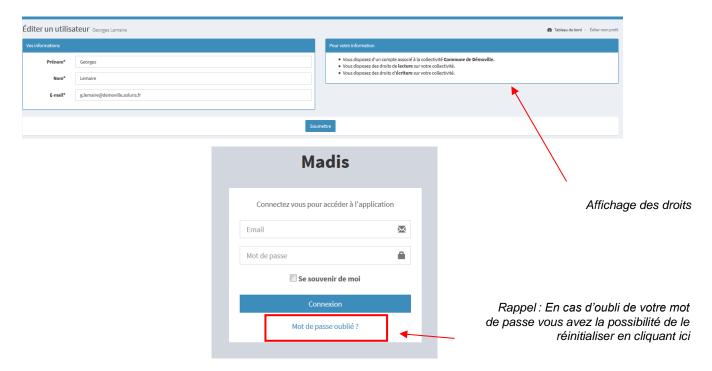
Bilan paragraphe "Principe d'amélioration continue"					
В	I   ← →   計 計 計				
body	p.	4			





## C.2.2 Mon compte utilisateur

Votre compte utilisateur vous permet de vous identifier (nom, prénom, adresse mail). Vous pouvez y accéder en cliquant sur « **mon compte** » et le modifier au besoin.



# D. Les registres

## D.1 Le registre des traitements

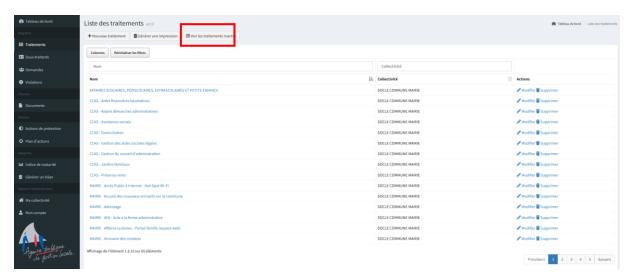
Le registre des traitements permet de recenser l'ensemble des traitements de données à caractère personnel de votre collectivité.

Lorsque vous cliquez sur « **traitements** », la fenêtre ci-dessous s'ouvre. Il est possible ici de consulter ou de créer.

Lors de la première connexion sur votre profil, l'APGL 64 vous aura créé une liste de traitements. Vous devrez vérifier et compléter chaque traitement avant de les valider en traitement.



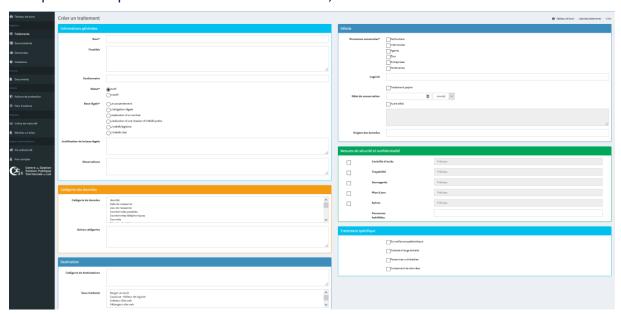




Il vous sera possible, par la suite, de rajouter d'autres traitements en créant de nouvelles fiches de traitement.

#### Zoom sur la création d'un nouveau traitement :

Lorsque vous cliquez sur « nouveau traitement », la fenêtre ci-dessous s'affiche.



## <u>Informations générales</u>

Nom: Indiquez ici l'intitulé précis du traitement.

<u>Finalités</u>: Objectifs du traitement et ses fonctions – ex. pour une activité de formation des personnels : suivi des demandes et des périodes de formations effectuées, organisation des sessions et évaluation des connaissances.

Plusieurs finalités peuvent être renseignées. Peuvent précisées également les sous-finalités.

<u>Gestionnaire</u>: Personne(s) ou service qui gère le traitement. Peut être différent du responsable de traitement ou du référent opérationnel.





<u>Statut</u>: Dans le logiciel, le statut actif est coché par défaut lors de la création d'une nouvelle fiche. Toutefois pour les traitements déjà pré-identifiés par l'APGL 64, ils seront « inactifs » et vous devrez les activer après vérification pour les intégrer à votre registre de traitements

**Base légale :** La base légale est ce qui autorise légalement la mise en œuvre du traitement et doit être définie pour chaque finalité.

Il faut indiquer une seule base légale par finalité. Si plusieurs finalités sont poursuivies par un traitement, une base légale doit être définie pour chacune d'entre elles.

Toute base légale doit être justifiée.

<u>Justification de la base légale :</u> Indiquez ici les références du texte réglementaire (ex. CGCT) qui permet de justifier le choix de la base légale. Vous pouvez également indiquer le texte réglementaire qui vous permet de justifier votre choix du délai de conservation

Les champs précédés d'un \* sont obligatoires

<u>Observations</u>: Certaines précisions y sont mentionnées (détails quant aux personnes concernées, DUA à respecter etc..)

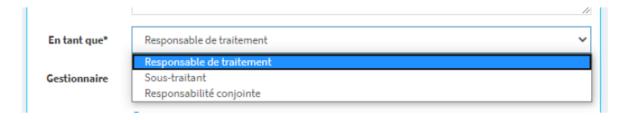
## Ci-dessous un exemple d' « informations générales » pré-rempli :

Informations génér	rales
Nom	Gestion de la cantine
Finalités	Sous-finalités: Facturation des repas Gestion des repas spécifiques (allergies, régime)- Suivi sanitaire (Fiche sanitaire de liaison Cerfa 1008*02/Rapport incident)
Gestionnaire	<b>←</b>
Statut	Actif
Base légale	L'exécution d'un contrat
Justification de la base	légale
Observations	Personnes concernées: enfants d'administrés, personnes à contacter en cas d'incident, personnes habilitées à récupérer l'enfant Facturation: 10 ans Données d'état civil de l'enfant et des parents: année scolaire Suivi des impayés: durée de remboursement de la somme due Données de santé: conservation le temps de fréquentation du service NS-058

**En tant que** : Ce champ permet d'identifier si le traitement est réalisé en tant que "Responsable de traitement", "Responsabilité conjointe" ou "Sous-traitant". Par défaut, le statut « responsable de traitement » sera appliqué.

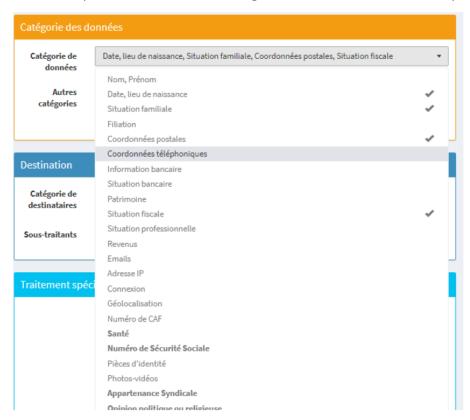






#### Les catégories de données

Vous devez préciser ici toutes les catégories de données concernées par le traitement :



#### Rappel du détail des catégories :

- Données d'identification, état civil : nom, prénom, adresse, téléphone, courriel, date et lieu de naissance, photographies, n°CAF, autres n°...
- Vie personnelle : habitude de vie, situation familiale,
- Vie professionnelle : scolarité, formation, adresse professionnelle, CV
- Informations d'ordre économique et financier : patrimoine, coordonnées bancaires, situation fiscale, éléments de salaire...
- Données de connexion : adresse IP, logs, identifiants de connexion
- Données de localisation : déplacement, données GPS, GSM
- Données de navigation sur le site web : cookies, données de navigation, mesures d'audience







<u>Nombre de personnes concernées</u>: cechamp permet de préciser l'estimation du nombre de personnes concernées par le traitement (nécessaire pour l'analyse d'impact plus tard et éventuellement en cas de violation de données à caractère personnel).



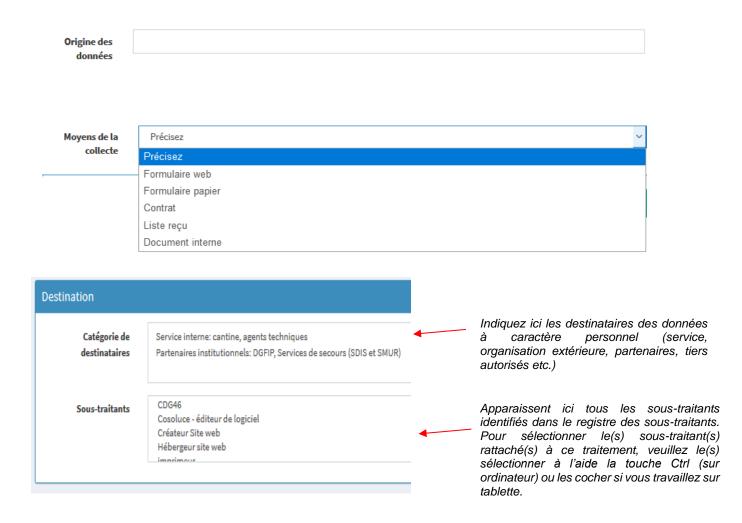
Sort final: ce champ permet d'identifier le sort réservé aux données à l'issue du traitement.



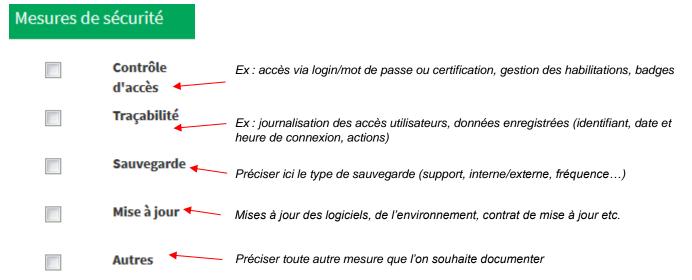




## Origine des données : ce champ permet d'identifier l'origine des données



Les <u>mesures de sécurité</u> renseignées ici sont propres à chaque traitement concerné.



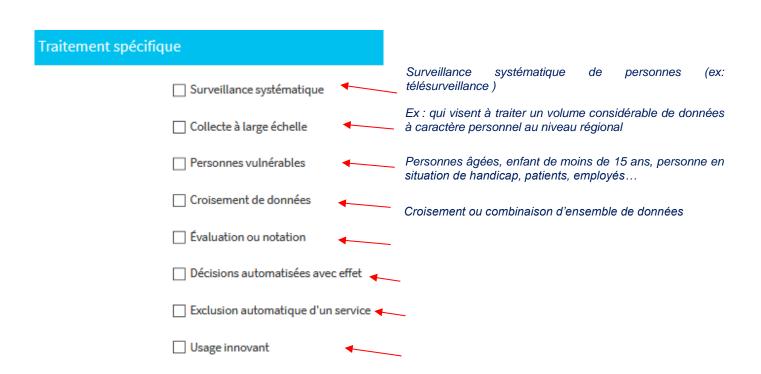




Un ou plusieurs traitement(s) spécifique(s) peuvent conditionner une analyse d'impact notamment s'ils sont croisés avec des données sensibles.

## Autres éléments relatifs à la sécurité du traitement :

☐ Je suis en capacité de ressortir les personnes habilitées : Le gestionnaire est en capacité de ressortir es personnes habilitées en cas de nécessité ou de contrôle. Le gestionnaire a documenté ou a connaissance de la marche à suivre pour obtenir cette information.
☐ La personne ou la procédure qui permet d'ouvrir des comptes est clairement identifiée : Le gestionnaire sait où se trouve la personne ou la procédure permettant de gérer les comptes ayant un accès aux données.
Les spécificités de sensibilisation liées à ce traitement sont délivrées : Les personnes ayant accès à ce traitement ont fait l'objet d'une sensibilisation y compris aux spécificités de ce traitement.







## D.2 Le registre des sous-traitants

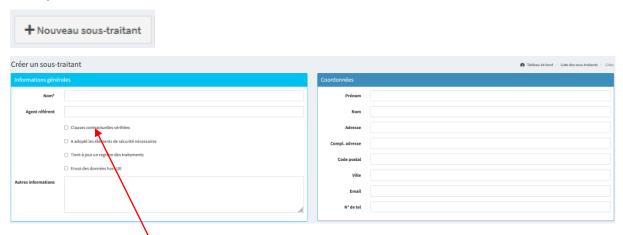
Un sous-traitant est un prestataire de services qui traite des données à caractère personnel pour le compte, sur instruction et sous l'autorité du responsable de traitement.

Le registre des sous-traitants vise à recenser les sous-traitants de votre collectivité et à effectuer le suivi de leur conformité au RGPD (clauses contractuelles vérifiées, conforme au RGPD)

Lorsque vous cliquez sur « **sous-traitants** », la fenêtre ci-dessous s'ouvre. Vous visualisez ainsi l'ensemble des sous-traitants recensés dans votre collectivité.



Vous pouvez modifier ou créer un nouveau sous-traitant comme ci-dessous :



Les clauses contractuelles (obligatoires) sont-elles vérifiées ? Si oui, cochez la case.

Sont-elles conformes au RGPD? Si oui, cochez la case.

Vous retrouvez sur votre tableau de bord l'état d'avancement du suivi de conformité de vos sous-traitants.



Il est important de recenser vos sous-traitants en premier lieu car ils s'affichent dans les fiches de traitements. Il vous suffira alors de sélectionner les sous-traitants rattachés au traitement en question.



Pensez à document la conformité des sous-traitants en ajoutant les preuves dans « Documents ».





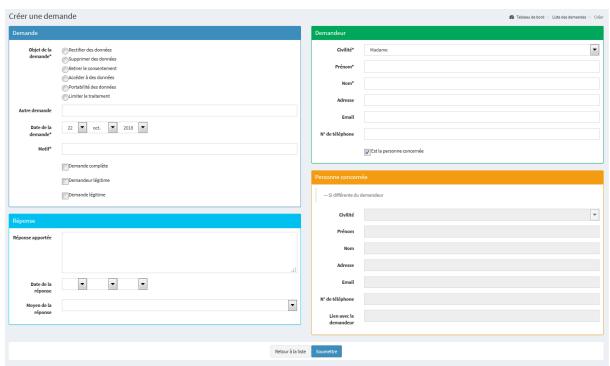
#### Le Registre des demandes d'exercice de droit des personnes **D.3** concernées

Lorsque vous cliquez sur « demandes », la fenêtre ci-dessous s'ouvre.



#### D.3.1 Créer une nouvelle demande

A chaque nouvelle demande (droit d'accès, d'opposition, etc.), vous devez l'enregistrer dans « nouvelle demande ».



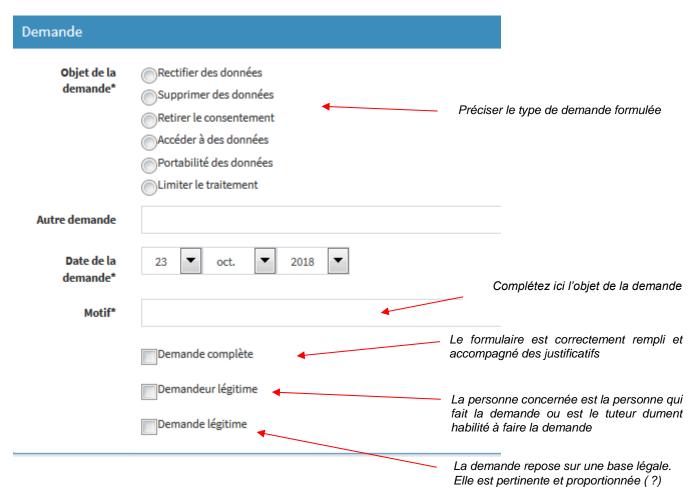
Lorsque la réponse est délivrée, vous devez retourner dans la demande, « modifier » et enregistrer la réponse apportée, les moyens de réponse et la date de réponse.



Rappel : La réponse doit être délivrée dans un délai maximum de 1 mois.







Le tableau de bord affiche les demandes saisies dans ce registre qui ne sont pas traitées.

Vous pouvez ainsi suivre les demandes recensées et restant à traiter sur la page d'accueil en un coup d'œil.

## D.3.2 Editer le registre des demandes de droit

Pour l'éditer, dans demandes, cliquez dans le menu sur « **Générer une impression**».



Le fichier du registre est généré sous Word afin que vous puissiez ajouter vos logos et le personnaliser (notamment retirer ou non la colonne identifiant les personnes ayant exercé leurs droits).





## D.4 Les registres de violations de données

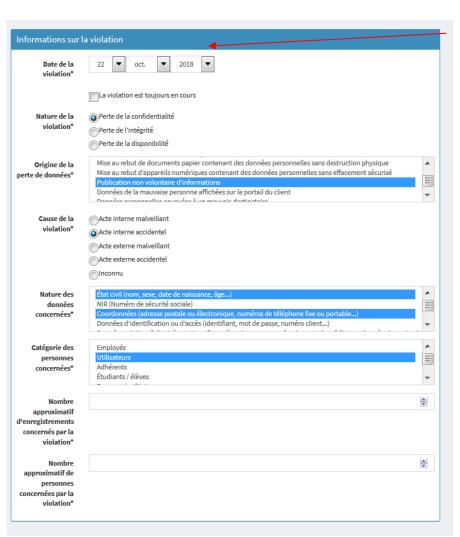
Un incident de sécurité, d'origine malveillante ou non, intentionnel ou non, et qui risque de compromettre l'intégrité, la confidentialité ou la disponibilité de données personnelles est une violation de données.

Pour vous aider à remplir le registre des violations de données, n'oubliez pas de nous informer pour vous accompagner.

La première fenêtre affiche la liste des violations recensées dans votre collectivité.



Pour enregistrer une nouvelle violation, veuillez suivre les étapes ci-dessous



La date renseignée est celle de la constatation de la violation





Conséquences de	e la violation	
Nature des impacts potentiels pour les personnes*	Perte de contrôle sur leurs données personnelles Limitation de leurs droits Discrimination Vol d'identité	<b>*</b>
Niveau de gravité*	Négligeable  Limité  Important  Maximal	
Communications aux personnes concernées*	Oui, les personnes ont été informées  Non, mais elles le seront  Non ils ne le seront pas	
Précisions sur les communications		4 4 4 4 4
Mesures techniques et organisationnelles appliquées suite à la violation*		44
Notification	<ul> <li>Aucune notification à envoyer</li> <li>Cette notification concerne un traitement transfrontalier ciblant des personnes de différents états membres</li> <li>La violation a ou va être notifiée à la CNIL</li> <li>La violation a ou va être notifiée à une autre autorité en charge de la protection des données</li> </ul>	
Précisions sur les notifications		
Commentaire		4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4

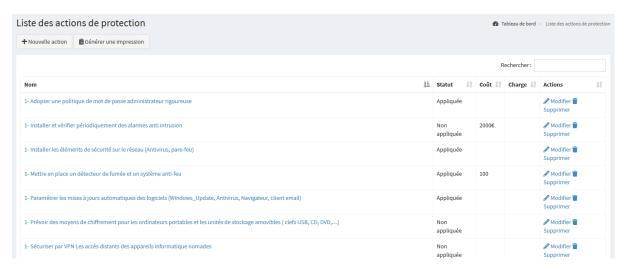




## E. Les actions de protection

Les actions de protection sont les mesures (techniques, organisationnelles, juridiques etc...) que vous avez déjà mises en place dans votre collectivité.

Vous devez modifier les actions en fonction de votre propre organisation, ajouter les mesures déjà mises en place dans votre collectivité et qui n'auraient pas été identifiées ici...



Une liste préétablie de mesures inscrites comme non appliquées est disponible dans votre profil.

#### E.1 Modifier une action de protection

**Lorsqu'une action de protection est appliquée,** vous devez changer le statut de l'application dans la fiche de l'action. Vous devez changer le statut de « non appliquée » à « appliquée ».

**Lorsque vous planifiez une action**, vous devez laisser l'action de protection en « non appliquée » et renseigner la date de planification.

Seules les actions « non appliquées » et pour lesquelles vous avez programmé une date apparaîtront dans le plan d'actions.

Une fois appliquée, vous changerez le statut de l'action.

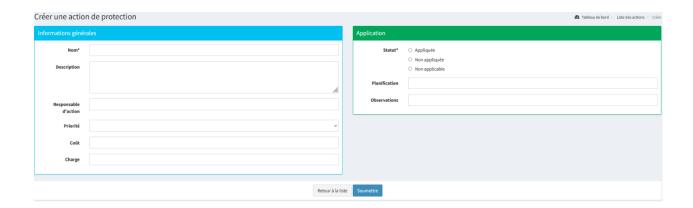






## E.2 Créer une action de protection

Si une action de protection n'existe pas dans la liste préétablie, vous pouvez l'ajouter en cliquant sur « **créer une action de protection** ».



Vous avez la possibilité d'en ajouter mais également d'en supprimer.



## Le plan d'action recense ensuite l'ensemble des mesures planifiées :





○ Non / Je ne sais pas

Oui / Complètement

○ En partie

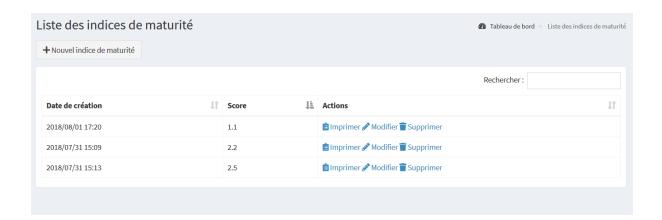


## F. Indice de maturité

L'indice de maturité est établi par une liste de réponses à des questions, classées par thématiques. Il se traduit par un « radar » qui vous permet de suivre l'évolution de votre mise en conformité. A noter que cet indice est fait lors la mise en conformité par l'APGL 64.

Outil d'aide à la décision, il permet ainsi de mettre en exergue les thèmes prioritaires à développer. Il est votre repère pour vous aiguiller dans l'élaboration de votre plan d'actions.

Dans la liste des indices de maturité, vous retrouvez l'historique des indices effectués dans votre collectivité. Cela permet d'évaluer votre progression.



A chaque nouvel indice, vous devez répondre à l'ensemble des questions.

Attention si vous n'êtes pas certain de la réponse, veuillez cocher « non, ou je ne sais pas ».



O Non / Je ne sais pas

○ En partie ○ Oui / Complètement





Figure 2: Critères indice de maturité – Violation de données - Organisation

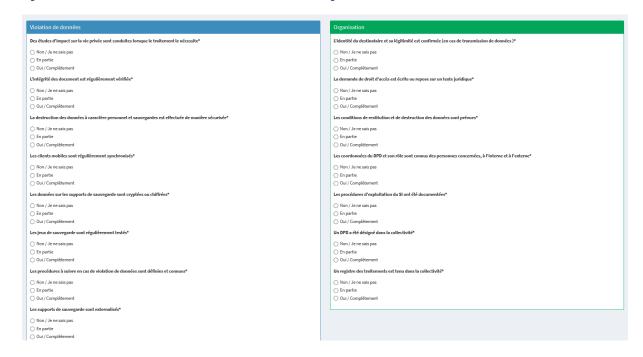


Figure 3: Critères indice de maturité – Juridique – Sensibilisation/formation

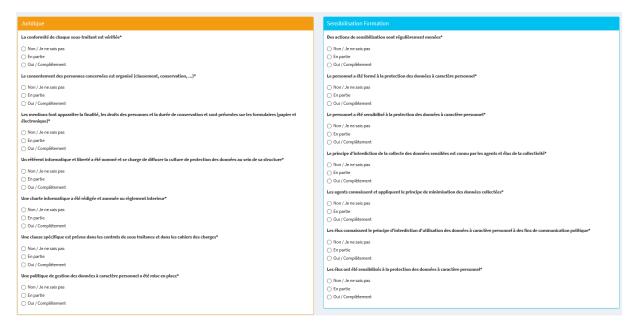
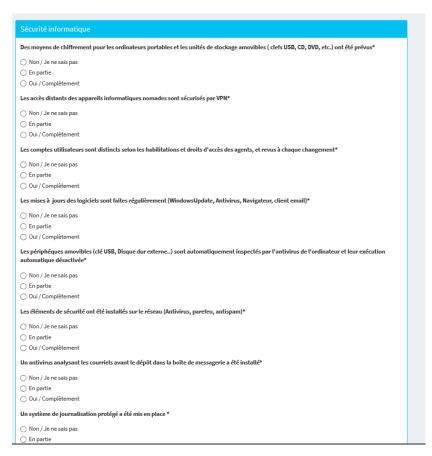




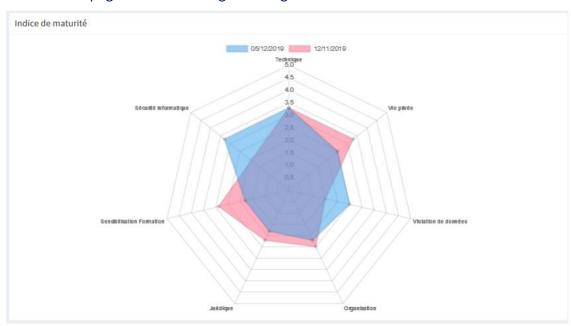


Figure 4: Critères indice de maturité – Sécurité informatique



Lorsque vous avez répondu à l'intégralité des questions et que vous avez validé, un nouvel indice de maturité est généré.

Vous retrouvez le schéma du « radar » avec le nouvel indice et l'indice N-1. Ce schéma est visible sur la page d'accueil du logiciel et également dans le bilan.

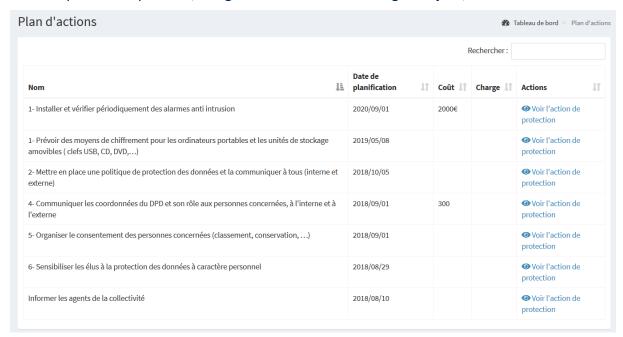






## G. Plan d'actions

Le plan d'action reflète les décisions prises dans le but d'améliorer sa mise en conformité au RGPD. Il permet de planifier, budgétiser et évaluer les charges en jour/homme.



Pour planifier les actions de protection, cliquez sur



Indiquer la date prévisionnelle des actions que vous choisissez de planifier, éventuellement le coût et la charge (temps passé pour effectuer l'action).

Lorsque vous cliquez sur « **plan d'actions** », vous visualisez la liste des actions que vous avez déjà planifiées.

Astuce : vous avez la possibilité de trier les actions par date / coût / charge, etc...

## H. Générer un bilan

Au minimum une fois par an, vous devez générer le **bilan annuel.** Ce dernier synthétise l'ensemble des éléments renseignés dans le logiciel Madis, du recensement des traitements aux actions de protection en place et à planifier...

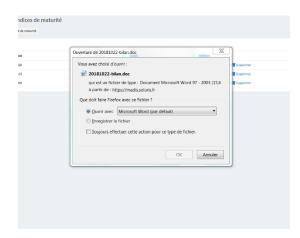




Pour le générer, cliquez dans le menu sur « Bilan ».



Le fichier du bilan est généré sous Word afin que vous puissiez ajouter vos logos et le personnaliser.

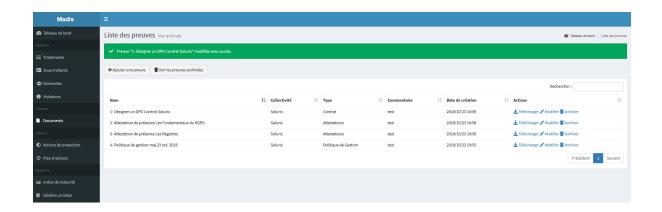


# I. Gestion de la preuve

Afin de prouver votre conformité, vous devez constituer un dossier documentaire permettant de démontrer que le traitement de données personnelles est conforme au règlement.

Vous devez ajouter ici l'ensemble des preuves ...

La taille du fichier est volontairement limitée à 4 Mo.







Agence Publique de Gestion Locale (APGL)
Service Intercommunal du Numérique (SIN)
Cité administrative
Rue Auguste Renoir
64006 PAU CEDEX
Tel. 0559901811
dpo@apgl64.fr